Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261105-202668-DE

# Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 05 novembre 2026

*L'an deux mil vingt-six et 05 novembre, à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 29 octobre 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.*

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 13 – Nombre de présents et représentés : 14

| | |
|---|---|
| **Etaient présents** | Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Nicolas TANGUY ; Éva JOSSELIN : Conseillers Municipaux. |
| **Absents excusés** | Aude BRETON donne pouvoir à Valérie RAMONÉ |
| **Secrétaire de séance** | Hervé HUET |

## 1. ✓ Devis EILAN amélioration réseau WIFI de l'école

**Délibération 2026-68**

Madame La Maire, rappelle au Conseil municipal qu'un devis relatif à l'installation du WIFI à l'école de La Mare Morel, établi par l'entreprise GREENTECH, avait été approuvé par délibération n° **2026-35** en date du **2 juillet 2026.**

La société GREENTECH a par ailleurs transmis un courrier confirmant l'annulation dudit devis en date du **13 octobre 2026** précédemment établi, conformément à la demande formulée par la commune. Cette confirmation permet de régulariser la situation et de procéder à l'examen du nouveau devis.

Monsieur Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, expose qu'à l'occasion d'un précédent Conseil municipal, il avait été indiqué que l'entreprise initialement sollicitée avait évolué, son responsable ayant créé une nouvelle entité dénommée EILAN Pro, située à Trémuson, avec reprise des partenaires et des prestations initialement prévues.

Dans ce contexte, un nouveau devis a été établi par la société EILAN Pro pour l'installation d'une borne WIFI à l'école de La Mare Morel, la prestation étant désormais étendue à deux classes, contre une seule dans le devis initialement présenté.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261105-202668-DE

Le devis de la société EILAN Pro s'élève à **465,84 € HT, soit 559,01 € TTC**, représentant une plus-value de **109,01 € TTC** par rapport au montant précédemment validé.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'annulation du devis initial de l'entreprise GREENTECH, **d'annuler la délibération n° 2026-35 du 2 juillet 2026** et d'approuver le nouveau devis de la société EILAN Pro.

**Entendu l'exposé de Monsieur Le Gonidec,**
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte** du courrier de la société GREENTECH confirmant l'annulation du devis en date du 13 octobre 2026 initial relatif à l'installation du WIFI à l'école de La Mare Morel ;
- **Décide** d'annuler la délibération n° 2026-35 du 2 juillet 2026 approuvant le devis de l'entreprise GREENTECH ;
- **Approuve** le nouveau devis de la société EILAN Pro, située à Trémuson, pour l'installation d'une borne WIFI permettant de couvrir deux classes, pour un montant de **465,84 € HT, soit 559,01 € TTC** ;
- **Autorise** Madame la Maire à signer ledit devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette prestation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

Le secrétaire,
Hervé HUET

MAIRIE DE TREGOMEUR
R.F.
(Côtes d'Armor)